

PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

370 P NP DM40.1

Projet de modification de la limite
du parc national du Mont-Orford

6213-01-007

MÉMOIRE PRÉPARÉ PAR
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC BROMPTON

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT

Présenté par Jean Nadeau, président APLB

Québec 

 Association pour la
PROTECTION du
LAC BROMPTON

**Près de 75 %
de la superficie de l'agrandissement
du parc du Mont-Orford fait partie du
bassin versant du lac Brompton**

THÉMATIQUES TRAITÉES

1. Marais du lac Brompton
2. Camping de 200 places dans le Secteur des Cascades
3. Stationnement no 9

1. Marais du lac Brompton

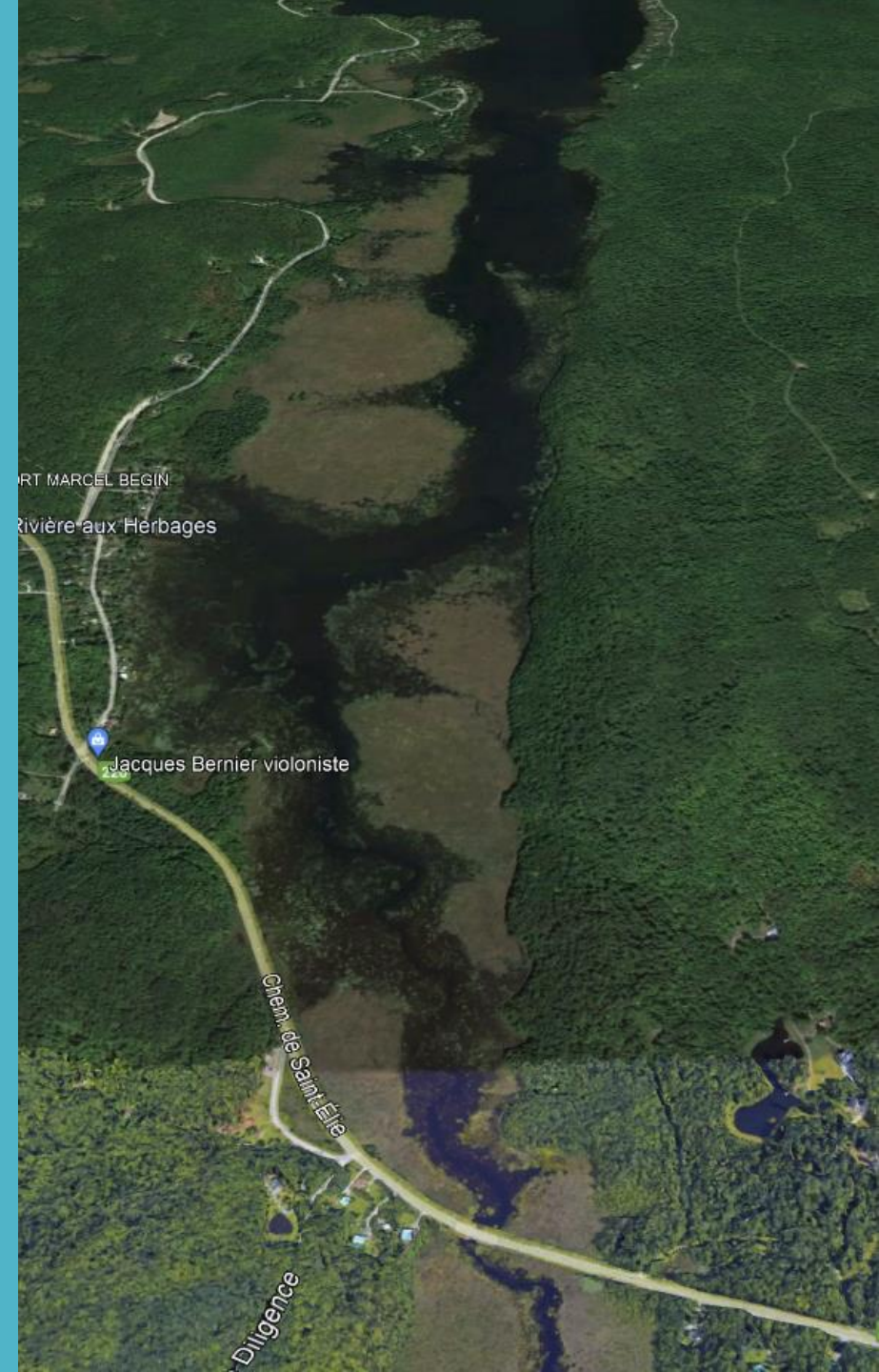
MARAIS DU LAC BROMPTON

- Milieu
- Enjeux associés à la navigation
- Enjeux associés à la construction d'une passerelle et à son utilisation



LE MARAIS: UNE RICHE BIODIVERSITÉ

- Canards
- Faune ailée
- Mammifères
- Amphibiens, reptiles, poissons et insectes



LE MARAIS – HABITAT ESSENTIEL POUR PLUSIEURS ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE :

- Salamandre à quatre orteils
- Grenouille du marais
- Salamandre pourpre
- Tortue peinte
- Tortue serpentine
- Pygargue à tête blanche
- Hirondelle rustique
- Brochet maillé



PRÉSENCE D'EMBARCATIONS DANS LE MARAIS – ENJEUX:

- **Perturbation** du milieu, de la flore et de la faune;
- **Menace** pour les espèces à statut précaire et leurs habitats essentiels;
- **Reproduction** de plusieurs espèces entre juin et août;
- Apport probable de **débris** dans le marais;
- Remise en suspension des **sédiments** fins et vaseux par les pagaies;
- **Sécurité nautique**: risque de chavirement et d'enlisement dans les fonds vaseux;
- Risque de **fragmentation et de dispersion** du Myriophylle à Épi;
- Risque de **piétinement** des berges, de perte du couvert végétal et d'érosion.

Milieu comparable à celui du marais de la rivière aux Cerises

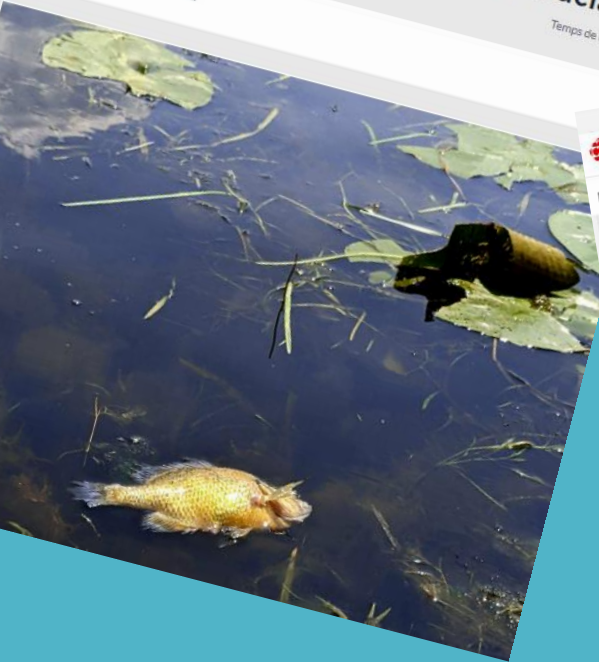
Le Reffet
VOTRE MÉDIA D'ICI
du Lac.com

Magog: la rivière aux Cerises malmenée par des utilisateurs trop nombreux et insouciants

Le 26 juillet 2021 — Modifié à 14 h 36 min le 26 juillet 2021

Par Pierre-Olivier Girard

Temps de lecture : 2 min



Le Reffet
VOTRE MÉDIA D'ICI
du Lac.com

Rivière aux Cerises à Magog: «Le nerf de la guerre, c'est le nombre trop élevé d'utilisateurs»

Le 26 août 2021 — Modifié à 15 h 47 min le 25 août 2021

Temps de lecture : 2 min

Par Pierre-Olivier Girard

radio-canada ACCUEIL | ENVIRONNEMENT | FAUNE ET FLORE
ICI Estrie

La rivière aux Cerises de Magog victime de son succès



REVUE DE LITTÉRATURE

La Capacité de support de la rivière aux Cerises

Réalisé par :
Marie Jacques
Maxime Charbonneau
Marianne Mallette
Séléna Baudry
Dominique Roy

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M
Marais de la Rivière aux Cerises

RECOMMANDATIONS:

Compte tenu de la grande biodiversité fragile du marais et de la présence de plusieurs espèces à statut précaire, l'APLB demande de prioriser la conservation dans le marais du lac Brompton et **d'abandonner le projet d'accès au marais pour tous les types d'embarcations.**

PASSERELLE À TRAVERS LE MARAIS – BUT ET ENJEUX:

- **But: Lien** entre le secteur du lac Montjoie et le reste du parc
- **Menaces:**
 - **Perturbation** du milieu, de la flore et de la faune
 - **Menace** pour les espèces à statut précaire et leurs habitats essentiels
 - **Reproduction entravée** de plusieurs espèces entre juin et août
 - Les travaux de construction impliquent :
 - Risque de **dégradation** d'habitats fragiles
 - Risque de **déversement** de produits pétroliers et toxiques

PASSERELLE À TRAVERS LE MARAIS - RECOMMANDATIONS:

- L'APLB reconnaît **l'importance** de la passerelle pour assurer un lien avec les secteurs du lac Montjoie;
- Une **étude d'impact** devra être réalisée afin de définir:
 - Le **tracé** de moindre impact;
 - Les **méthodes** et matériaux à prioriser;
 - La **saison** des travaux afin de minimiser l'impact sur les écosystèmes;
- L'APLB devra être tenue informée à chaque étape de l'étude.

2. Camping de 200 places dans le Secteur des Cascades

CAMPING DE 200 PLACES DANS LE SECTEUR DES CASCADES

- Milieu
- Enjeux
- Recommandations



CAMPING – SITE IDENTIFIÉ

- Ancienne gravière
- Terrain déjà perturbé



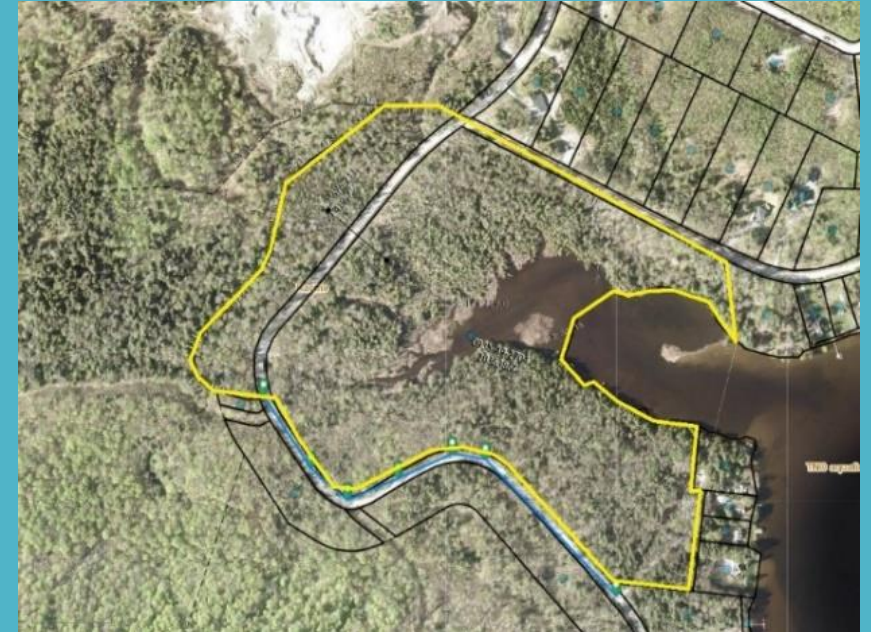
CAMPING – UN TRIBUTAIRE À SURVEILLER

- S'écoule depuis le camping vers le lac Brompton
- Traverse l'aire protégée du ruisseau Ély
- Depuis la fin de l'exploitation de la gravière, l'eau est claire et sans turbidité



CAMPING – AIRE PROTÉGÉE DU RUISSEAU ÉLY

- **Aire protégée à perpétuité** (Corridor Appalachien)
- **Adjacent** au futur parc sur plus de 500 mètres
- Grande biodiversité et présence d'**espèces à statut précaire**:
 - Paruline du Canada
 - Tortue peinte
 - Chauve-souris argentée et cendrée
 - Matteucie fougère à l'autruche
 - Dentaire à deux feuilles



CAMPING – RUISSEAU ÉLY

- Exutoire du lac La Rouche
- Écoulement à travers le futur parc et l'aire protégée
- Malgré l'interdiction d'y accéder, le ruisseau demeure un attrait indéniable pour les baigneurs et même pour la descente jusqu'au lac en petite embarcation



Credit: Denis Mercier

CAMPING – CHEMIN J-A BOMBARDIER

- **Cul-de-sac** qui relie la route 222 au domaine du Mont Cathédrale
- Inclut le pont en bois du ruisseau Ély
- Infrastructure municipale prévue pour donner accès à **moins de 60 adresses**
- **Faible circulation locale**



CAMPING – BRETELLE PROJÉTÉE SUR J-A BOMBARDIER

- Projet de bretelle pour piétons et cyclistes permettant de sortir du parc
- Localisée à moins de 100 mètres de l'aire protégée et 475 mètres du ruisseau Ély
- **Risque de débordement** des visiteurs dans l'aire protégée
- **Sécurité routière:** les piétons et cyclistes qui emprunteraient cette bretelle se retrouveraient hors parc sur une voie publique avec des risques significatifs d'accidents.



CAMPING – ENTRÉE NO 3 ET BRETELLE: PROPOSITION DE L'APLB

- L'entrée no 3 serait **modifiée** pour permettre un accès via la route 222
- Dès l'entrée dans le parc par la route 222, une **fourche** inviterait les visiteurs à se diriger soit vers:
 - A. Le camping
 - B. Le secteur des lacs Brais et Fontaine

CAMPING – ENTRÉE DES VISITEURS NO 3: PROPOSITION ET AVANTAGES

- Évite les débordements des visiteurs dans l'aire protégée interdite d'accès
- Assure une meilleure protection des espèces à statut dans l'aire protégée
- Minimise la mixité entre les visiteurs et les résidents
- Limite les sorties du parc évitant ainsi les risques d'accidents associés à la circulation sur la voie publique
- Permet aux campeurs et usagers journaliers de profiter d'un milieu naturel exceptionnel sans devoir sortir du parc pour accéder au réseau de sentiers



Proposition MELCCFP



Proposition APLB

CAMPING – ENTRÉE DES VISITEURS NO 3 - RECOMMANDATIONS

L'APLB demande de **remplacer le projet d'entrée no 3 via le chemin J-A Bombardier par une entrée via la route 222**. Cet axe de circulation serait adjacent mais isolé du camping.

Dans ce contexte, l'APLB demande au MELCCFP **d'abandonner également le projet de bretelle pour piétons et cyclistes** qui donnerait accès au chemin J-A Bombardier (près du chemin des Baies), au profit de la modification de l'entrée no 3.

3. Stationnement no 9

STATIONNEMENT NO 9 ET RUISSEAU NICKEL : HISTORIQUE

- Depuis les années 80, le ruisseau Nickel transporte **beaucoup de sédiments** jusqu'à la baie Nickel dans le lac Brompton
- Des anciens travaux de foresterie pourraient expliquer en partie l'érosion du sol
- En 1990, le **dynamitage d'un barrage de castors** a créé une vague qui a emporté des arbres et des sédiments jusqu'à la baie Nickel
- En 1992, le Ministère de l'environnement procède au **dragage de la baie Nickel** et retire 40 camions de sédiments et débris ligneux
- Au cours des années qui suivent, le ruisseau Nickel continue de transporter beaucoup de sédiments dans la baie.



STATIONNEMENT NO 9 ET RUISSEAU NICKEL : HISTORIQUE

- Depuis 2000, le problème se poursuit et plusieurs rencontres ont lieu avec la ville de St-Denis-de-Brompton et les citoyens touchés.
- En 2007, suite à une étude, le RAPPEL dépose un premier rapport qui traite de la problématique du ruisseau Nickel
- Le cours d'eau est suivi de près de 2007 à 2018
- La baie Nickel continue d'être affectée par l'**apport constant de sédiments** et les riverains obtiennent une dérogation pour pouvoir prolonger leur quais
- En 2020, le RAPPEL dépose une étude portant sur les sources d'érosion dans le bassin versant du ruisseau Nickel



STATIONNEMENT NO 9 ET RUISSEAU NICKEL : HISTORIQUE

- En 2021, la municipalité de SDDB entame les travaux recommandés par le RAPPEL
- **En 2023**, le RAPPEL continuera ses investigations afin de repérer toutes les sources d'érosion et les moyens d'y remédier



STATIONNEMENT NO 9 ET RUISSEAU NICKEL: RECOMMANDATIONS

- Le stationnement no 9 est situé dans le bassin versant du ruisseau Nickel
- Le remaniement des sols associés à l'aménagement d'un stationnement **peut entraîner l'érosion des sols** et empirer la problématique de sédimentation dans la baie Nickel
- L'APLB demande au MELCCFP de tenir compte des recommandations qui lui seront présentées suite à **l'étude du RAPPEL en 2023.**
- Selon l'APLB, si le projet de stationnement no 9 va de l'avant, **l'aménagement d'un bassin de sédimentation** sera requis. Dans le cas contraire, l'Association croit que les conditions actuelles ne feront qu'amplifier la problématique du ruisseau Nickel, de la baie Nickel et, finalement, impacteront d'une façon irréparable l'effet négatif sur le lac Brompton.

L'APLB est enthousiaste face à la perspective de travailler en collaboration à long terme avec le MELCCFP et la SÉPAQ afin d'optimiser ce projet important pour les générations actuelles et futures.



Merci



Association pour la
PROTECTION du
LAC BROMPTON